

Le frontalier, le détaché et le travailleur au noir

Les entreprises s'adaptent toujours au cadre qui leur est assigné par les circonstances, que celles-ci résultent de la géopolitique, de la conjoncture ou de la réglementation. Elles n'ont à vrai dire pas d'autre choix, car elles jouent leur survie exercice comptable après exercice comptable. Si elles veulent durer, elles doivent donc sans cesse s'adapter en fonction de la situation économique et des exigences juridiques.

Elles le feront bien entendu si notre droit venait à figer à 10 millions au maximum le nombre de résidents permanents sur le terri-

toire suisse, même si cela ne leur facilitera pas la tâche. Le nombre des personnes qui partent à la retraite augmente en effet sans cesse et dépasse toujours plus le nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail; cela représente bon an, mal an 20'000 personnes, 30'000 même en 2029. Si l'économie reste en bonne santé et si notre politique migratoire devait se doter d'un plafond, on n'assisterait certainement pas à un tarissement, mais bien plutôt à une modification des flux. Les entreprises continueront en effet à rechercher des forces de travail, en contournant les limitations réglementaires.

La première solution consistera en l'engagement de travailleurs frontaliers. On a déjà largement recours à cette catégorie de main-d'œuvre dans notre canton, où ils sont 45'000, et même 114'000 à Genève, où ils représentent un petit tiers des emplois. Rien n'empêchera d'agir ainsi, puisque les frontaliers sont par définition exclus de la population résidente. Les conséquences ne se feront pas attendre s'agissant de l'engorgement des infrastructures de transport. On ne peut pas espérer non plus résoudre ainsi les problèmes de logement, car les frontaliers ne peuvent dé-

sormais rentrer à leur domicile qu'une fois par semaine et séjourner en Suisse entre-temps.

On verra aussi croître la tentation de recourir à des prestations de services transfrontalières, c'est-à-dire à des travailleurs détachés (ils représentent aujourd'hui moins de 1% de la main-d'œuvre totale). Les conditions dans lesquelles sont délivrées les prestations émanant de travailleurs envoyés en Suisse par leur entreprise sont actuellement contrôlées par un dispositif extrêmement strict. Celui-ci résulte des mesures d'accompagnement à la libre circulation

des personnes. Mais si, précisément, la libre circulation des personnes devait être supprimée parce que les 10 millions sont atteints, pourquoi continuerait-on d'avoir des mesures pour accompagner ce qui n'existe plus?

Enfin, n'ayons pas peur de le reconnaître: face à une pénurie de main-d'œuvre artificielle et structurelle, il est malheureusement certain que le travail au noir connaîtrait une recrudescence. On en connaît les conséquences: sous-enchère salariale, déficit de financement des assurances sociales, concurrence déloyale, menaces sur la paix du

travail. Pour l'économie, la fixation d'un plafond démographique rigide a plusieurs aspects absurdes. Elle donne l'illusion d'apporter une solution au sentiment d'étouffement que ressentent beaucoup de citoyens. Elle passe à côté de l'enjeu principal auquel nos sociétés sont confrontées s'agissant de la démographie: un vieillissement généralisé.



Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal